

Le 23 septembre 2026

Le Maire de VAL-DE-VIRVÉE

A

Mesdames, Messieurs les Conseillers
Municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Mardi 29 septembre 2026 à 18 heures 30

A la
MAIRIE DE VAL-DE-VIRVÉE
18 Rue d'Aubie
AUBIE-ET-ESPESSAS
33240 VAL-DE-VIRVÉE

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Christophe MARTIAL



Ordre du jour

- 1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026
- 2- Installation d'une Conseillère Municipale suite à la démission de Madame LUMON Pierrette
- 3- Commissions Municipales - Election des membres
- 4- Finances - Budget - Décision Modificative n°1
- 5- Finances - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde au titre de la répartition du produit des amendes de police - Création d'un plateau surélevé sur la RD133
- 6- Finances - MAPA Rénovation énergétique de l'école Jacques COLAVOLPE - Avenants
- 7- Finances -Travaux en régie 2026
- 8- Finances - Adhésion à la charte partenariale pour la définition d'une politique de recouvrement du Service de Gestion Comptable de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin
- 9- Finances - Convention d'objectifs 2025 – 2026 avec l'ALEC - Avenant
- 10- Education - Charte des ATSEM
- 11- Intercommunalité - Elargissement du périmètre du SDEEG
- 12- Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences - Article L2122-22 du CGCT